



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 7 décembre 2018

Y:\ST\ED Enquêtes\Enquêtes 2018\enquêtes 071218.doc

Enquêtes Publiques

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :

- M. Pierre Melly, par le bureau Renggli Architectes, pour la démolition et la construction de garages à Paradis et Borsuat (Rond-Point Paradis) sur les parcelles Nos 63, 64 et 671 propriété du requérant et 610 propriété de Francine et Fernand Métrailler, plans Nos 1 et 5 (zone de moyenne densité) coordonnées 607'630/127'185 (dérogation au tableau 109 RCCZ).
- Sadian SA, par M. Christophe Tosi, pour la pose d'un revêtement en tôle en façade d'un bâtiment existant à l'Île Falcon (rue du Manège) sur la parcelle No 6769, plan No 30 (zone industrielle) coordonnées 608'544/126'378.
- M. Alain Charvet, pour la réfection des teintes des façades d'une maison d'habitation existante à Crête Blanche/Granges (route des Arbas) sur la parcelle No 16678, plan No 49 (zone de faible densité) coordonnées 602'140/123'430.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services Techniques à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

		Visa
Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	
Date début de la publication	07.12.2018	
Date fin de la publication	07.01.2019	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 7 décembre 2018

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Manuel Filomeno Fernandes**, domicilié à Chippis, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un café-bar & petite restauration au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : 8011 – Rue de Borzuat 58 – 3960 Sierre
Enseigne : **Café du Nord**
Prestations : Café-bar & petite restauration
Heures d'ouverture et de fermeture : Tous les jours de 08h00 – 24h00
Jours fériés : ouvert
Début de l'activité : 8 janvier 2019
Employeur : F&F Restauration Sàrl, Girouda 5 - Noës

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 7 janvier 2019.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police municipale	
Date début de la publication	07.12.2018	
Date fin de la publication	07.01.2019	